

## Le service civique lance une consultation pour dessiner son avenir

Paris, 10 févr. 2020 (AFP) -

Le service civique, qui a attiré plus de 430.000 jeunes volontaires depuis sa création il y a dix ans, lance lundi une consultation en ligne pour esquisser des pistes quant à son évolution possible dans les années à venir.

Comment mieux valoriser l'expérience des participants, favoriser la mixité sociale dans le recrutement? Faut-il faire évoluer le dispositif (durée, indemnisation)? Les internautes peuvent donner leur avis sur [consultation.service-civique.gouv.fr](http://consultation.service-civique.gouv.fr).

"Alors que nous fêtons nos dix ans, nous voulons nous projeter vers l'avenir et inventer le service civique de demain", a résumé auprès de l'AFP Béatrice Angrand, la présidente de l'Agence du service civique.

Les enseignements de cette consultation ouverte jusqu'au 10 mars feront l'objet d'un rapport remis fin mars aux "décideurs politiques", selon un communiqué.

Il sera important de "ne pas décevoir" et de "mettre en oeuvre quelques propositions phares" issues de la concertation, prévient Mme Angrand.

Les participants sont aussi appelés à voter pour la future "grande cause" du dispositif pour 2020-2021, comme l'égalité femme-homme ou la lutte contre l'échec scolaire. L'agence pourra ensuite lancer un appel à projets afin d'inciter les structures d'accueil à renforcer les missions sur la thématique choisie.

Plus de 140.000 jeunes volontaires ont effectué l'an dernier un service civique, qui dure de six à douze mois et s'adresse aux moins de 25 ans (ou moins de 30 ans pour les personnes handicapées).

Il permet d'effectuer une mission d'intérêt général dans les domaines de la solidarité, de l'environnement, du sport, de la culture... Les structures accueillantes sont des associations, des services de l'Etat, des établissements publics ou des collectivités territoriales, mais pas des entreprises.

Le jeune perçoit une indemnisation mensuelle de 580,62 euros net (dont 473,04 euros pris en charge par l'Etat et 107,58 euros par l'organisme d'accueil).

Dans les années à venir, le système a vocation à accueillir toujours plus de jeunes, car il s'inscrira dans la partie facultative du futur service national universel (SNU).

Après une phase obligatoire d'un mois (15 jours en internat, 15 jours d'engagement dans une association ou une collectivité locale), le SNU (800.000 jeunes par an à l'horizon 2022-2023) pourra se décliner en une 2e phase, facultative. Dans ce cadre, les jeunes pourront s'engager dans du bénévolat ou chez les pompiers, par exemple. Mais le plus gros flux de ces volontaires sera orienté vers un service civique.

ab/bfa/pb

Afp le 10 févr. 20 à 06 00.